

LES GARANTIES DE VOTRE ASSURANCE CHAT

GARANTIES INCLUSES		FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
Frais médicaux courants	▼	–	✓	✓	✓
Il s'agit des consultations vétérinaires et des soins.					
Niveaux de garanties					
Le niveau de remboursement dépendra de la formule souscrite. Il intervient sur les frais réels dépensés (FR).					
Formule Fondamentale : 50% FR Formule Intégrale : 75% FR Formule Intégrale + : 100% FR					
Frais d'intervention chirurgicale	▼	✓	✓	✓	✓
Les honoraires du vétérinaire et les soins dispensés dans le cadre d'une opération.					
Niveaux de garanties					
Le niveau de remboursement dépendra de la formule souscrite. Il intervient sur les frais réels dépensés (FR).					
Formule Vitale : 100% FR Formule Fondamentale : 50% FR Formule Intégrale : 75% FR Formule Intégrale + : 100% FR					
Forfait Prévention	▼	–	–	✓	✓
Ce forfait intervient pour la vaccination, le vermifuge, la stérilisation, le traitement antiparasitaire, la puce électronique, le bilan de santé, le détartrage, les compléments alimentaires. Voir détail et conditions de l'offre dans les Conditions Générales.					
Montants de garanties					
Formule Intégrale : 30 €/an Formule Intégrale + : 60 €/an					
Capital décès	▼	–	–	–	✓
300 € vous sont versés au décès de votre animal.					
Frais d'obsèques ou d'incinération	▼	✓	✓	✓	✓
Montants de garanties					
Formule Vitale : jusqu'à 150 € Formule Fondamentale : jusqu'à 300 € Formule Intégrale : jusqu'à 300 € Formule Intégrale + : jusqu'à 300 €					
Frais de pension	▼	✓	✓	✓	✓
Dans le cas où vous seriez hospitalisé pendant plus de 48h.					
Services informations et conseils	▼	✓	✓	✓	✓
Une équipe téléphonique dédiée répond à toutes vos questions : alimentation, conditions sanitaires en cas de voyage, adresses de toiletteurs, hôtels...					
Franchise	▼	✓	✓	✓	✓
La franchise s'applique dans le cadre des garanties « Frais médicaux courants » et « Frais d'intervention chirurgicale ». Il s'agit d'un pourcentage de la facture qui restera à votre charge.					
Son montant varie selon la formule souscrite :					
Formule Vitale : 20% de la facture dans la limite de 50 € Formule Fondamentale : 10% de la facture dans la limite de 50€ Formule Intégrale : 10% de la facture dans la limite de 50 € Formule Intégrale + : 20% de la facture dans la limite de 75 €					
Plafond de garantie	▼	✓	✓	✓	✓
Le plafond de garantie est le montant maximum de remboursement par an.					
Bon à savoir : les garanties « Frais d'obsèques ou d'incinération », « Frais de pension » et « Informations et conseils » ne sont pas concernées par ce plafond.					
Formule Vitale : 1500 €/an Formule Fondamentale : 1500 €/an Formule Intégrale : 2200 €/an Formule Intégrale + : 2500 €/an					
Délais d'attente	▼	✓	✓	✓	✓
Les garanties « Frais médicaux courants » et « Frais d'intervention chirurgicale » prennent effet 2 jours après la souscription dès lors que les frais sont liés à un accident.					
Les frais médicaux courants liés à une maladie sont couverts à partir du 46ème jour après la souscription.					
Les frais d'intervention chirurgicale liés à une maladie sont couverts à partir du 121ème jour après la souscription (hors formule Vitale).					